



CYCLE SPECIALISE : EXAMENS D'ADMISSION 2022-2023

ORCHESTRATION

Nature des épreuves :

- Reconnaissance de timbres instrumentaux (épreuve écrite. Durée 20 mn)
- Orchestration d'un extrait d'une partition classique (durée : 2h 30)
- Réduction sur plusieurs portées d'un extrait de partition d'orchestre, et brève analyse du style orchestral (épreuve écrite : durée 50 mn)

Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites passent un entretien devant le jury
(durée : 10 mn environ).

Organisation des épreuves :

- 9h-9h20 - Reconnaissance de timbres
- 9h30-12h - Orchestration
- 12h10-13 h - Réduction de partition d'orchestre

Suivant le nombre de candidats admissibles, les oraux débutent à partir de 16h ou 17h

Les étudiants qui le souhaitent pourront avoir accès à des cours complémentaires d'écriture et/ou de Formation musicale (niveau Cycle spécialisé)